



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/54  
26 juin 2007

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-deuxième réunion  
Montréal, 23 – 27 juillet 2007

**PROJET DE RAPPORT DU COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL  
AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
A LA DIX-NEUVIEME REUNION DES PARTIES\***

**Introduction**

1. Le mandat du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.9/12, Annexe V) oblige le Comité exécutif à remettre chaque année un rapport à la Réunion des Parties. Le présent rapport, qui porte sur les activités du Comité exécutif depuis la dix-huitième Réunion des Parties, est présenté conformément à cette exigence. Ce rapport comprend trois annexes : l'annexe I présente des tableaux contenant des données sur les projets approuvés, l'annexe II contient un rapport d'évaluation de la mise en oeuvre des recommandations contenues dans l'évaluation et examen du mécanisme financier de 2004 et l'annexe III présente les quantités de la consommation de HCFC introduite.

2. Au cours de la période visée par ce rapport, le Comité exécutif s'est réuni à Montréal pour sa 50<sup>e</sup> réunion du 3 au 7 avril 2006 et pour sa 51<sup>e</sup> réunion du 10 au 14 juillet 2006. Les rapports de ces réunions du Comité exécutif sont présentés respectivement dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/62 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/46 et publiés sur le site Web du Fonds multilatéral ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).

\* A mettre à jour pour y inclure les conclusions et décisions de la 52<sup>e</sup> réunion.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

3. Conformément à la décision XVII/44 de la dix-septième Réunion des Parties, les délégués de l'Australie (vice-président), de la Belgique, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède ont participé à la 50<sup>e</sup> réunion en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués du Brésil, du Burundi, de la Guinée, de l'Inde, du Mexique, de la République arabe syrienne (président) et de la Zambie ont participé à la 50<sup>e</sup> réunion en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Khaled Klaly (République arabe syrienne). Mme Lesley Dowling (Australie) y a agi en qualité de vice-présidente.

4. Conformément à la décision XVIII/2 de la dix-huitième Réunion des Parties, ont participé à la 51<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif les délégués de la Belgique, du Canada (président), des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, du Japon, de la République tchèque et de la Suède en qualité de représentants des Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de Montréal et les délégués de la Chine, de la Guinée (vice-président), de la Jordanie, du Mexique, de Sainte-Lucie, du Soudan et de l'Uruguay en tant que représentants des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. La réunion a été présidée par M. Philippe Chemouny (Canada). M. Elhadj Mamadou Nimaga (Guinée) y a agi en qualité de vice-président et Mme Maria Nolan, Chef du Secrétariat, a agi en qualité de secrétaire à toutes les réunions.

## **A. QUESTIONS DE PROCEDURE**

### **Groupe de contact chargé d'examiner une étude sur le traitement des SAO**

5. La 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif a convenu de constituer un groupe de contact présidé par le délégué de l'Australie afin d'examiner le projet de termes de référence d'une étude, en application de la décision 49/36 et à la lumière de la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des Parties, portant sur la collecte, la récupération, le recyclage, la reconstitution, le transport et la destruction de substances indésirables qui appauvrissent la couche d'ozone. Les résultats des délibérations du groupe de contact sont présentés au paragraphe 57 des présentes.

### **Groupe de contact sur le financement de l'élimination de la consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur et la nécessité de stratégies de transition.**

6. A sa 51<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé de constituer un groupe de contact présidé par le délégué du Mexique afin d'examiner le financement de l'élimination de la consommation de CFC pour la production d'inhalateurs à doseur et la nécessité de formuler des stratégies de transitions dans le cadre des options pour traiter la situation des pays mentionnée dans la décision XVII/14 de la dix-septième Réunion des Parties. Les résultats des délibérations du groupe de contact sont présentés au paragraphe 59 des présentes.

## **B. QUESTIONS FINANCIERES**

### **Etat des contributions et des décaissements**

7. Au 16 mars 2007, le revenu total du Fonds multilatéral, y compris les paiements en espèces, les billets à ordre en main, les contributions bilatérales, les intérêts accumulés et les

revenus divers, s'élevait à 2 207 275 587 \$US, et le total des affectations, comprenant les provisions, s'élevait à 1 992 310 295 \$US. Le solde disponible au 16 mars était donc de 57 516 295 \$US.

8. La répartition annuelle des contributions par rapport aux montants promis est la suivante :

**RÉPARTITION ANNUELLE DES CONTRIBUTIONS PAR RAPPORT AUX MONTANTS PROMIS**

<b>Année</b>	<b>Contributions promises (\$US)</b>	<b>Paiement total (\$US)</b>	<b>Arrérages/montants en souffrance (\$US)</b>
1991-1993	234 929 241	210 359 139	24 570 102
1994-1996	424 841 347	393 465 069	31 376 278
1997-1999	472 567 009	433 883 108	38 683 901
2000-2002	440 000 001	429 113 771	10 886 230
2003-2005	474 000 001	429 555 895	44 444 105
2006	133 466 667	60 965 800	72 500 866
2007*	133 466 667	13 176 427	120 290 239
<b>Total:</b>	<b>2 313 270 933</b>	<b>1 970 519 209</b>	<b>342 751 721</b>

Remarque : au 16 mars 2007.

**Intérêts perçus pendant la période triennale 2006-2008**

9. En date du 16 mars 2007, le montant total des intérêts inscrits dans les comptes du Trésorier s'élevait à 13 773 709 \$US pour la période triennale 2006-2008.

**Contributions bilatérales**

10. Le Comité exécutif a approuvé des demandes de crédit d'assistance bilatérale de l'Australie, du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de la Suisse, pour un total de 3 709 327 \$US au cours de la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant total des coopérations bilatérales à 118 172 488 \$US (projets annulés et transférés non compris), ou environ 5,5 pour cent des montants approuvés, depuis la création du Secrétariat du Fonds multilatéral. Les projets bilatéraux approuvés comprennent, entre autres, des plans d'élimination des CFC et des SAO, le transfert de technologie pour l'élimination de bromure de méthyle, des plans nationaux d'élimination de la consommation de CFC axés sur le secteur de la réfrigération, des plans de gestion de l'élimination finale de substances du groupe I de l'annexe A, un projet

cadre pour l'élimination finale des SAO dans le secteur des solvants, l'appui à une unité d'ozone et au réseau douanier de lutte contre la fraude d'Amérique latine.

11. Conformément à la décision 49/19a), la 50<sup>e</sup> réunion a décidé d'informer les Parties que les requêtes bilatérales de l'Allemagne et de la Suisse ont dépassé les 20 pour cent de la contribution des agences bilatérales pour 2006 (décision 50/16). Par la suite, la 51<sup>e</sup> réunion a décidé d'informer les Parties du niveau de contribution bilatérale assigné à la contribution de l'Allemagne pour 2008 (décision 50/20), les activités proposées dans les plans d'activités de l'Allemagne pour 2007 et 2008 dépassant sa contribution bilatérale. Elle a noté que pour accommoder les activités des plans d'activité de l'Allemagne de 2007 et 2008, l'Inde avait convenu qu'une partie de la tranche de 2008 pour son plan national d'élimination soit financée en 2009 (décision 51/6). La 51<sup>e</sup> réunion a également demandé à l'Allemagne de présenter à la 52<sup>e</sup> réunion un rapport sur les projets de plan de gestion de l'élimination finale proposés pour le Botswana et le Swaziland, concernant la disponibilité de fonds suffisants dans son allocation de 20 pour cent pour la période triennale (décision 51/6).

### **Questions liées aux contributions**

#### Contributions en souffrance

12. Au 17 mars 2007, le cumul des contributions en souffrance pour la période 1991-2007 s'élevait à 292 324 307 \$US, à raison de 111 281 196 \$US associés à des pays à économie en transition et 181 043 111 \$US à des pays dont l'économie n'est pas en transition. Les contributions en souffrance pour 2007 s'élèvent à 120 290 239 \$US.

13. Le pourcentage de paiement par rapport aux montants promis en 2007 était de 9,87 pour cent en date du 17 mars 2007. Les Parties ont de nouveau été exhortées d'informer le Trésorier de la date à laquelle ils verseraient leur contribution en souffrance et de verser leurs contributions dans les meilleurs délais. Bien qu'au moment de la 51<sup>e</sup> réunion la proportion des contributions en souffrance ait été réduite, des arriérés substantiels persistent.

#### Paiements opportuns des pays donateurs

14. Les membres du Comité exécutif des 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions ont manifesté leur inquiétude face aux retards dans le versement des contributions promises et aux montants en souffrance. La 51<sup>e</sup> réunion en particulier a pris note du manque de liquidité et de ressources adéquates pour permettre aux projets d'être approuvés, d'autant plus que l'échéance de 2010 se rapproche rapidement (décisions 50/1 et 51/2).

#### Billets à ordre

15. Abordant l'inquiétude du Trésorier face au manque de liquidité dans le Fonds et la réticence des agences d'exécution d'accepter les billets à ordre qui ne peuvent pas être encaissés sur demande, la 50<sup>e</sup> réunion a exhorté les pays détenteurs des billets à ordre à accélérer leur encaissement et la 51<sup>e</sup> réunion a demandé aux Parties qui continuent à avoir recours aux billets à ordre de faire tout leur possible pour se conformer à la demande du Trésorier d'en accélérer l'encaissement afin d'atténuer les problèmes de mouvements de trésorerie. Par ailleurs, la

51<sup>e</sup> réunion a encouragé les Parties à verser leurs contributions en espèces, lors de la période de reconstitution de 2009-2011, afin de ne pas retarder la mise en oeuvre des projets par les agences d'exécution (décisions 50/1 et 51/3).

#### Contribution du gouvernement de l'Inde

16. Le gouvernement de l'Inde a convenu de contribuer à hauteur de 130 000 \$US pour couvrir les coûts de la tenue de la 50<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à New Delhi, Inde, au lieu de Montréal.

#### **Comptes du Fonds multilatéral**

##### Comptes finaux de l'année 2005

17. La 50<sup>e</sup> réunion a été saisie des comptes provisoires du Fonds pour l'année 2005 et, compte tenu de l'observation des commissaires aux comptes sur les 82 millions \$US de contributions en souffrance depuis plus de cinq ans, a décidé d'attirer l'attention de la Réunion des Parties sur la nécessité que toutes les contributions en souffrance soient versées (décision 50/43).

##### Rapprochement des comptes

18. Le Comité exécutif a examiné la conciliation des comptes de 2005 à sa 50<sup>e</sup> réunion et a demandé au Trésorier de présenter des informations additionnelles à la 51<sup>e</sup> réunion. Il a noté que les agences d'exécution n'étaient pas en mesure d'engager des dépenses de projets contre des billets à ordre sans avoir l'assurance que les billets à ordre seraient encaissables sur demande. Par conséquent, il a demandé au Trésorier de réviser la politique du Comité exécutif sur les billets à ordre en tenant compte des exigences financières afin de refléter les nouvelles circonstances des activités du Fonds multilatéral. Il a également prié le Trésorier de fournir un calendrier de l'encaissement des billets à ordre à titre d'information supplémentaire sur l'état des contributions et des décaissements (décision 50/44).

##### Budgets du Secrétariat du Fonds pour les années 2007, 2008 et 2009

19. La 50<sup>e</sup> réunion a approuvé le budget révisé du Secrétariat du Fonds pour 2007, rajusté pour introduire les coûts de fonctionnement du Secrétariat et les maintenir au même niveau que les années précédentes. La réunion a également approuvé le budget pour le volet portant sur les frais salariaux pour l'année 2009, qui permet la prolongation des contrats des employés sur la base du volet des frais de personnel pour 2008 approuvé à la 48<sup>e</sup> réunion, tenant compte du taux d'inflation standard de 5 pour cent appliqué aux tarifs de 2008. Le Comité exécutif a aussi approuvé le financement des coûts d'une étude sur la destruction des SAO indésirables mentionnés aux paragraphes 5 et 7 (décisions 50/45).

### **Coûts de base de l'année 2007 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale**

20. La 50<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un document contenant un examen des coûts réels de 2005, des coûts estimatifs de 2006 et des coûts proposés pour 2007. Elle a approuvé le montant de 1,751 million \$US pour le financement des coûts de base pour 2007 pour respectivement le PNUD et l'ONUDI et le montant de 1,58 million \$US pour la Banque mondiale (décision 50/27).

### **Evaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011**

21. Le Comité exécutif a autorisé le Secrétariat à entreprendre une évaluation complète et indépendante des coûts administratifs requis pour la période triennale 2009-2011 et à communiquer ses conclusions à la première réunion du Comité exécutif en 2008. La 51<sup>e</sup> réunion a adopté le mandat de l'étude susmentionnée, qui demandait à ce que le consultant prenne en considération, notamment, les coûts administratifs existants des agences, en vue de proposer, si nécessaire, des modifications aux régimes existants (décisions 50/27 et 51/38).

### **Budget du Programme d'aide à la conformité**

22. La 50<sup>e</sup> réunion a approuvé le budget du Programme d'aide à la conformité pour 2007 contenu dans le programme de travail du PNUE pour l'année 2007, au montant de 8 003 000 \$US plus coûts d'appui de 8 pour cent (640 240 \$US), moyennant certaines conditions (décision 50/26).

## **C. PLANIFICATION DES ACTIVITES ET GESTION DES RESSOURCES**

### **Plans d'activités de 2006**

23. La 50<sup>e</sup> réunion a noté avec inquiétude que certains projets contenus dans les plans d'activités de 2006 directement liés à la conformité n'ont pas été proposés à la réunion. Après avoir écouté les explications fournies par les agences d'exécution, le Comité exécutif a demandé aux agences d'exécution de donner la plus grande priorité aux projets essentiels à la conformité et compris dans les plans d'activités annuels. Il a demandé en outre aux agences bilatérales et agences d'exécution de préciser les raisons pour lesquelles ces projets n'ont pas été proposés pour inclusion dans la documentation des réunions du Comité exécutif.

### **Plan d'activités du Fonds multilatéral pour 2007-2009**

24. Le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2007-2009, comportant les plans d'activités des agences bilatérales et multilatérales pour 2007-2009, a été examiné à la 51<sup>e</sup> réunion. Cette réunion a également approuvé les plans d'activités individuels pour 2007-2009 des agences d'exécution ainsi que les indicateurs de performance pertinents, en formulant un certain nombre d'observations et de recommandations.

25. La 51<sup>e</sup> réunion a été saisie d'une étude sur la production et la consommation de HCFC en Chine, qui a révélé qu'en 2005, la Chine était devenue le plus gros producteur et consommateur de HCFC au monde. La réunion a exprimé son inquiétude devant la croissance exponentielle de

la production et consommation de HCFC. La 51<sup>e</sup> réunion a été saisie en outre d'un document d'information contenant les résultats de neuf enquêtes sur les HCFC menées par le PNUD dans 5 pays sélectionnés visés à l'article 5. Le document identifie le principal défi lié à la tendance actuelle de croissance libre et note que des mesures sont nécessaires pour la ralentir avant l'élimination totale de 2016.

26. Un document sur les priorités pour la période triennale 2006-2008 décrivant les besoins au-delà des besoins recensés par le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile a été examiné par la 50<sup>e</sup> réunion, qui a demandé au Secrétariat de préparer un rapport intérimaire pour examen à la 51<sup>e</sup> réunion. En conséquence, à la suite d'un examen approfondi, la 51<sup>e</sup> réunion a décidé de juger les domaines suivants comme prioritaires lors de l'allocation des 61 millions \$US de fonds non attribués à des activités non requises pour la conformité, selon le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile axé sur la conformité pour 2007-2009 :

- Initiatives de financement supplémentaire non comprises dans le budget, à savoir :
  - Des activités/études additionnelles qui sont actuellement exclues du budget, sur la base d'un examen au cas par cas;
  - Les solvants à base de CFC;
  - Des activités dans des pays qui actuellement ne sont pas des Parties, étant entendu que les fonds ne seront déboursés que lorsque le pays sera devenu une Partie;
  - La préparation d'un plan de gestion d'élimination finale en Arménie ainsi qu'un plan de gestion d'élimination finale;
  - Le renforcement des institutions, au cas par cas;
  - La consommation du bromure de méthyle des Parties qui n'ont pas ratifié l'amendement de Copenhague, étant entendu que les fonds ne seront décaissés qu'à la ratification et même pas pour la préparation de projet;
  - L'accélération de l'élimination de la production de CFC;-
- Elle a également décidé de traiter les secteurs suivants comme des priorités, au cas par cas :
  - La lutte contre le commerce illicite;
  - Les halons non requis selon le modèle du plan d'élimination triennal à horizon mobile;
  - L'élimination accélérée du bromure de méthyle;
  - Les projets pour le bromure de méthyle ne portant pas sur des investissements;
  - Les activités relatives aux inhalateurs à doseur, conformément à la décision 51/34.

27. Le Comité exécutif a décidé en outre de retirer les activités sur les HCFC et l'élimination des SAO des plans d'activités 2007-2009 pour le moment, étant entendu que ces questions seront examinées à la première réunion du Comité exécutif en 2008. Il a demandé instamment aux agences bilatérales et aux agences d'exécution d'accroître leurs efforts pour mettre en oeuvre les projets approuvés afin de faciliter la réalisation de l'objectif 2007 de réduction des substances réglementées, soulignant que l'élimination de 35 945 tonnes PAO avait été prévue pour 2007 dans le cadre des projets approuvés (décision 51/5).

### **Modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile : 2007-2009**

28. La 50<sup>e</sup> réunion a adopté le modèle de plan d'élimination triennal à horizon mobile pour la période 2007-2009, comme guide flexible pour la planification des ressources pour le triennat correspondant et a prié instamment les pays visés à l'article 5 ayant des projets approuvés mais non réalisés, ainsi que les agences bilatérales et agences d'exécution coopérantes, d'accélérer le rythme de mise en oeuvre durant le triennat 2007-2009. En outre, les agences bilatérales et les agences d'exécution ont été invitées instamment à travailler de concert avec les pays identifiés comme nécessitant une assistance immédiate pour réaliser les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010 du Protocole et à inclure des activités à cette fin dans leurs plans d'activités de 2007-2009, selon qu'il conviendra (décision 50/5).

### **Programmes de travail de 2006 et 2007**

29. La 50<sup>e</sup> réunion a examiné et approuvé les amendements aux programmes de travail du PNUD, du PNUE et de l'ONUDI pour 2006, moyennant certaines conditions. Les amendements au programme de travail du PNUE pour 2007 ont été approuvés à la 51<sup>e</sup> réunion, ainsi que les programmes de travail de 2007 du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, sous réserve d'un certain nombre d'observations relatives à des projets individuels (décisions 50/15 et 50/17 à 50/25; 51/21 à 51/26).

## **D. REALISATIONS DU FONDS DEPUIS SA CONCEPTION**

### **Elimination totale des SAO**

30. Depuis 1991, 5 279 projets et activités (projets annulés et transférés non compris) ont été approuvés, répartis géographiquement comme suit : 2 261 projets et activités dans des pays de la région Asie et Pacifique, 1 343 pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 115 pour l'Afrique, 299 pour les pays européens et 261 projets d'envergure mondiale. Par ailleurs, 374 172 tonnes PAO des 415 576 tonnes PAO de SAO à éliminer par la mise en oeuvre de tous ces projets ont déjà été éliminées en date de la fin 2006. La répartition sectorielle de cette élimination est précisée dans le tableau ci-dessous :

Secteurs	Tonnes PAO éliminées*
Aérosols	25 216
Mousses	62 405
Fumigènes (bromure de méthyle)	3 743
Halons: production et consommation	82 513
Projets plurisectoriels	455
Agents de transformation (production et consommation)	37 878
Plans nationaux d'élimination	34 619
Production	76 275
Réfrigération	42 172
Plusieurs	554
Solvants	6 857
Stérilisants	61
Gonflage du tabac	1 424
<b>Total:</b>	<b>374 172</b>

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

## Financement et décaissement

31. Le Comité exécutif a approuvé 2 152 714 643 \$US depuis 1991, comprenant les coûts d'appui aux agences de 210 767 723 \$US (projets annulés et transférés non compris), afin de réaliser cette élimination et de mettre en œuvre des projets d'investissement et tous les projets et activités ne portant pas sur des investissements. Les montants attribués et décaissés aux différentes agences bilatérales et d'exécution par rapport à l'ensemble des fonds, sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Agences	Montant approuvé (\$US) (1)	Montant décaissé (\$US)
PNUD	514 894 698	421 416 317
PNUE	123 582 507	96 919 427
ONUDI	473 166 390	392 888 906
Banque mondiale	919 898 560	748 954 005
Bilatérales	118 172 488	74 139 511
<b>Total</b>	<b>2 152 714 643</b>	<b>1 734 318 166</b>

(1) En date du 18 juin 2007 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

(2) En date du 31 décembre 2006 (ne comprend pas les projets annulés et transférés)

## E. MONTANTS APPROUVES PENDANT LA PERIODE VISEE PAR CE RAPPORT

### Projets et activités approuvés pendant la période visée par ce rapport (48<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif)

32. Le Comité exécutif a approuvé 176 projets et activités supplémentaires pendant la période visée par ce rapport, afin d'éliminer 23 647 tonnes PAO dans la production et la consommation de substances réglementées. Le montant total approuvé de 104 544 693 \$US comprend 12 077 511 \$US en coûts d'appui aux agences pour la mise en œuvre des projets et des activités. La somme a été répartie comme suit :

Agence	\$US	Coûts d'appui (\$US)	Total (\$US)
PNUD	11 085 369	2 591 329	13 676 698
PNUE	11 626 032	810 995	12 437 027
ONUDI	20 094 840	3 262 846	23 357 686
Banque mondiale	46 361 695	5 002 260	51 363 955
Bilatérales	3 299 246	410 081	3 709 327
<b>Total</b>	<b>92 467 182</b>	<b>12 077 511</b>	<b>104 544 693</b>

## **Projets d'investissement**

33. Le Comité exécutif a attribué 83 828 490 \$US de la somme approuvée pendant la période visée par ce rapport, dont 5 925 259 \$US en coûts d'appui aux agences, afin de mettre en œuvre de 58 projets d'investissement visant à éliminer la consommation et la production d'une quantité de SAO évaluée à 23 599 tonnes PAO. La répartition sectorielle des fonds ainsi distribués est fournie au tableau 2 de l'annexe I.

34. Le Comité exécutif a aussi approuvé 13 nouveaux accords, dont les engagements en principe représentent la somme totale de 12 039 961 \$US. Il a aussi approuvé un accord révisé. Les détails des montants par pays et par secteur sont fournis au tableau 3 de l'annexe I.

## **Activités ne portant pas sur des investissements**

### *Assistance technique et formation*

35. Quatorze projets d'assistance technique et de formation ont été approuvés au montant de 9 220 905 \$US, comprenant 699 405 \$US pour les coûts d'appui, pendant la période visée par le rapport, ce qui élève le coût des projets d'assistance technique et des activités de formation à 180 796 642 \$US depuis la constitution du Fonds multilatéral. Ce montant ne comprend pas les volets ne portant pas sur des investissements des accords pluriannuels.

### *Renforcement des institutions*

36. La somme de 4 274 221 \$US, comprenant des coûts d'appui aux agences de 143 949 \$US, a été approuvée pour des projets de renforcement des institutions pendant la période visée par ce rapport, ce qui élève le montant approuvé par le Comité exécutif pour les projets de renforcement des institutions dans 140 pays visés à l'article 5 à 62 496 971 \$US. Lors de l'approbation du financement des projets de renforcement des institutions, le Comité exécutif a exprimé plusieurs points de vue qui sont annexés aux rapports des réunions respectives.

### *Programmes de pays*

37. Aucun programme de pays n'a été présenté aux 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions.

## **Vérification des plans de gestion de l'élimination finale en cours dans les pays à faible volume de consommation**

38. La 50<sup>e</sup> réunion a noté que, conformément à la décision 45/54 du Comité exécutif, le Secrétariat a sélectionné au hasard pour vérification les plans de gestion de l'élimination finale en cours de deux pays pour le premier exercice en 2007. Les fonds ont été approuvés pour la conduite de l'audit dans un pays. Une demande de financement pour l'autre pays a été présentée avant 52<sup>e</sup> réunion.

## **Propositions non conformes aux exigences du Comité exécutif**

39. A la 50<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a fait observer que les propositions incomplètes grugeaient dans le temps du personnel du Secrétariat, ce qui réduit le temps disponible pour l'examen des propositions complètes. Le Comité exécutif a donc demandé au Secrétariat de ne pas inclure dans la documentation pour la réunion, des propositions de projets et d'activités qui à la date limite de dépôt de chaque réunion, ne contiennent pas les renseignements ou les composantes nécessaires à leur soumission en vue d'une approbation éventuelle et de fournir au Comité exécutif une liste de toutes les propositions reçues mais qui n'ont pas été incluses dans la documentation pour la réunion, avec les raisons afférentes. Cette disposition serait mise à l'essai pendant une période de 18 mois (décision 50/14).

## **F. SURVEILLANCE ET EVALUATION**

### **Rapports d'achèvement de projet**

40. La 50<sup>e</sup> réunion a examiné le rapport global d'achèvement des projets de l'année 2006, y compris le calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projet attendus et les enseignements tirés, et a fait un certain nombre de recommandations aux agences d'exécution et agences bilatérales. Etant donné la quantité d'information sur les enseignements tirés présentés dans les rapports d'achèvement de projet et les rapports annuels sur la mise en œuvre des accords pluriannuels, le Comité exécutif a invité toutes les personnes impliquées dans la préparation et la mise en œuvre de projets à en tenir compte et à animer les discussions sur les leçons tirées au cours des réunions de réseaux régionaux (décision 50/8).

### **Retards dans la mise en œuvre de projets**

41. Au cours des deux réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, le Comité exécutif a pris note qu'en ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre des projets, le Secrétariat prendrait les mesures prévues selon son évaluation de la situation et informerait les gouvernements et les agences d'exécution concernées. La 50<sup>e</sup> réunion a pris note, entre autres, du transfert des composantes d'un projet à la demande du gouvernement concerné ainsi que de l'annulation éventuelle d'un projet. Les agences d'exécution ont été priées de proposer des moyens d'encourager la mise en œuvre, dans les délais prescrits, de projets pour lesquels une lettre d'annulation pourrait être envoyée et d'insister sur l'importance des projets pour la réalisation de la conformité (décision 50/10).

42. De nouvelles étapes et dates limite ont été adoptées pour deux projets dont la mise en œuvre accusait un retard lors de la 51<sup>e</sup> réunion. Des informations ont aussi été fournies sur la mesure dans laquelle les étapes fixées par le Comité exécutif pour les projets accusant des retards ont été réalisées (décision 51/15)

### **Retards dans la soumission des tranches annuelles**

43. La 50<sup>e</sup> réunion a noté que 38 des 49 tranches annuelles des accords pluriannuels devant être présentées avaient été présentées dans les délais prévus, mais que sept d'entre elles ne pouvaient pas être recommandées pour approbation soit parce qu'elles n'étaient pas complètes, que les conditions pour l'approbation n'avaient pas été respectées, et/ou que le document du projet n'avait pas été signé. Il a été décidé que des lettres devraient être envoyées aux agences et aux pays pertinents pour les tranches annuelles devant être présentées à la réunion mais qui n'avaient pas été présentées et les tranches annuelles présentées qui n'avaient pas été recommandées pour les raisons indiquées dans la lettre, incitant les gouvernements pertinents des pays visés à l'article 5 et les agences d'exécution à les présenter à la 51<sup>e</sup> réunion (décision 50/11).

44. La 51<sup>e</sup> réunion a été informée que 16 des 38 tranches annuelles d'accords pluriannuels attendues n'ont pas été présentées à temps et a décidé d'envoyer des lettres donnant les raisons du retard et encourageant les agences d'exécution et les pays visés à l'article 5 concernés à proposer ces tranches à la 52<sup>e</sup> réunion (décision 51/15).

### **Questions relatives aux modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels**

45. La 50<sup>e</sup> réunion a noté que les agences d'exécution avaient rencontré des difficultés concernant le mode de communication pour les tranches annuelles des accords pluriannuels et a décidé d'examiner de nouveaux modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels à sa prochaine réunion (décision 50/40). A sa 51<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a noté avec satisfaction que des progrès considérables avaient été réalisés en matière de standardisation des rapports, mais que les modes de surveillance et de communication dans les accords pluriannuels causaient encore un certain nombre de difficultés. Il a adopté sur une base provisoire un nouveau modèle de présentation pour les accords pluriannuels aux fins d'examen à la 53<sup>e</sup> réunion et a demandé au Secrétariat d'organiser, en marge de cette réunion, un atelier qui étudierait les rapports sur les plans pluriannuels à la lumière des enseignements tirés de l'utilisation du nouveau modèle.

### **Mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

46. Le Comité exécutif a été saisi de rapports périodiques sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports aux deux réunions tenues pendant la période visée par ce rapport, et a fait plusieurs recommandations pertinentes, qui figurent dans les décisions 50/12 et 51/16.

### Projets achevés avec soldes

47. Au cours de la période visée par ce rapport, les agences d'exécution ont retourné au Fonds multilatéral la somme de 702 303 \$US, dont 71 862 \$US en coûts d'appui aux agences. Le montant total retourné dans le cadre de projets achevés ou annulés est indiqué dans le tableau suivant :

Agence	Montant total retourné (\$US)	Total des coûts d'appui retournés (\$US)
PNUD	241 445	30 460
PNUE	213 837	21 628
ONUDI	143 030	15 597
Banque mondiale	32 129	4 177
<b>Total</b>	<b>630 441</b>	<b>71 862</b>

48. La 51<sup>e</sup> réunion a noté que les agences d'exécution comptaient plusieurs projets classés parmi les projets achevés deux ans auparavant, dont les soldes s'élevaient à 22 044 752 \$US en date de mars 2007. Les détails sont fournis dans le tableau suivant :

Agence	Nombre de projets	Soldes(\$US)
PNUD	42	408 173
PNUE	48	868 125
ONUDI	9	1 562 328
Banque mondiale*	15	19 166 126
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>22 004 752</b>

\*Comprend les projets sans rapport.

### Programme de travail de surveillance et évaluation pour 2007

49. La 50<sup>e</sup> réunion a approuvé le programme de travail de surveillance et évaluation de l'année 2007 au montant de 361 000 \$US et a demandé que les dernières études sur la non-conformité des pays soient envoyées aux Parties concernées. Elle a décidé en outre d'entreprendre des travaux sur la normalisation des programmes de travail annuel, des rapports

périodiques et des rapports de vérification des accords pluriannuels au lieu d'entreprendre de nouvelles études de cas de non-conformité (décision 50/9).

### **Mise en œuvre du programme de travail de surveillance et évaluation**

#### *Rapport final sur l'évaluation des cas de non-conformité*

50. La 50<sup>e</sup> réunion a été saisie du rapport final sur l'évaluation des cas de non-conformité et a décidé de communiquer les conclusions du rapport à la trente-huitième réunion du Comité de mise en œuvre au milieu de 2007, lors de la présentation qui sera faite par le Secrétariat du Fonds multilatéral et les agences d'exécution.

#### *Rapport final de l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone*

51. En examinant le rapport final sur l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone, la 51<sup>e</sup> réunion a noté que tous les pays visés à l'article 5, sauf huit, ont atteint l'objectif de 2005, à savoir une réduction de la consommation de l'ordre de 85 pour cent. La réunion a été informée que l'étude d'évaluation avait trouvé que l'obstacle le plus important au maintien de cette élimination est que contrairement aux autres substances réglementées produites à des fins précises, le tétrachlorure de carbone est aussi un produit dérivé, de sorte que sa disponibilité persiste malgré l'élimination de la production du tétrachlorure de carbone à des fins réglementées. La réalisation des objectifs de réglementation du Protocole dépend donc de la réglementation et de l'élimination de la demande pour l'utilisation du tétrachlorure de carbone à des fins réglementées. Toute occasion de vendre du tétrachlorure de carbone de co-production aux fins d'utilisation comme agent de transformation ou comme solvant pourrait s'avérer plus rentable que la destruction du tétrachlorure de carbone, avec le risque que le tétrachlorure de carbone soit placé sur le marché sans permis. La disponibilité du tétrachlorure de carbone à un bas prix pourrait conduire à une utilisation illicite, d'où l'importance de maintenir la surveillance.

52. Après avoir abordé des questions spécifiques liées à la production et consommation de tétrachlorure de carbone en Chine et en Inde, le Comité exécutif a prié les agences d'exécution de mettre à jour l'information sur les solutions de remplacement du tétrachlorure de carbone, notamment dans le secteur des solvants. Le Comité exécutif a également décidé de tenir compte, lors de délibérations futures sur le financement des projets de renforcement des institutions, de la nécessité de maintenir la surveillance et la vérification de l'ensemble de la production et de la consommation de tétrachlorure de carbone au-delà de 2010. Le rapport final sur l'évaluation des projets et des accords d'élimination du tétrachlorure de carbone a été transmis au Groupe de l'évaluation technique et économique afin que ce dernier puisse en tenir compte lors de ses délibérations futures sur les agents de transformation (décision 51/11).

#### *Etude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination*

53. La 51<sup>e</sup> réunion a été saisie d'une étude théorique sur l'évaluation de la gestion et de la surveillance des plans nationaux d'élimination, qui a réitéré la pertinence et le caractère opportun

de l'évaluation des éléments de la gestion, de la surveillance et de la vérification des plans nationaux d'élimination. Après avoir pris note de l'étude théorique, le Comité exécutif a fait des recommandations aux agences bilatérales et aux agences d'exécution concernant leur recours à la clause de souplesse dans les accords pluriannuels et l'indication de ce recours dans leur rapport périodique.

## **G. QUESTIONS D'ORIENTATION**

### **Approbation conditionnelle des programmes de travail annuels des accords pluriannuels**

54. La 50<sup>e</sup> réunion a examiné la question concernant la manière d'établir si les conditions prescrites pour le décaissement conditionnel des fonds sont respectées et a décidé que, lorsque des conditions sont prescrites pour le décaissement des fonds approuvés, les agences d'exécution concernées devraient consulter et confirmer avec le Secrétariat si les conditions prescrites ont été respectées avant le décaissement (décision 50/13).

### **Meilleure manière de faire rapport sur l'élimination des SAO réalisée par les plans de gestion des frigorigènes et sur l'élimination réalisée par les autres projets qui n'ont pas communiqué de données complètes sur l'élimination des SAO**

55. Après avoir entendu un rapport du Secrétariat sur cette question à sa 50<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé que l'élimination des SAO assignée aux plans de gestion des frigorigènes/ mises à jour de plans de gestion des frigorigènes, aux plans de gestion de l'élimination finale, aux activités et projets portant sur le stockage des halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone et le méthyle chloroforme et aux tranches annuelles des accords pluriannuels devrait représenter les engagements pris moins toute autre élimination déjà communiquée. Il a également décidé que l'élimination communiquée pourrait être assignée proportionnellement à l'activité approuvée, en l'absence d'un accord entre les agences d'exécution, les pays concernés et le Secrétariat (décision 50/39).

### **Fonctionnement du Comité exécutif**

56. La 50<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport qui résumait les principaux points associés à la réduction du nombre de réunions du Comité exécutif et qui contenait une mise à jour de l'évaluation de la charge de travail du Comité exécutif. Le Comité exécutif a décidé de continuer à tenir trois réunions par année, mais a demandé au président du Comité exécutif d'écrire aux Parties, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone, afin que soit examinée, à la dix-neuvième Réunion des Parties, la requête du Comité exécutif en de modifier son mandat afin de lui accorder plus de souplesse pour modifier le nombre de ses réunions, le cas échéant, et de réexaminer la question à la 53<sup>e</sup> réunion, à la lumière des orientations fournies par les Parties (décision 50/41).

### **Projet de mandat d'une étude de cas sur le traitement des SAO**

57. Le secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone a présenté à la 50<sup>e</sup> réunion la décision XVIII/9 de la dix-huitième Réunion des parties, qui demandait au Comité exécutif d'élaborer un

mandat consolidé pour l'étude de cas requise en vertu de la décision XVII/17 de la Réunion des Parties. Après avoir entendu les conclusions du groupe de contact (voir paragraphe 5 ci-dessus), le Comité exécutif a demandé au Secrétariat d'élaborer un mandat particulier pour une étude sur le traitement des substances appauvrissant la couche d'ozone indésirables. Il a défini les deux objectifs distincts de l'étude et approuvé le budget nécessaire (décision 50/42). La 51<sup>e</sup> réunion a été informée que le mandat détaillé de l'étude avait été finalisé et envoyé à des sociétés sélectionnées. Un contrat devait être accordé avant la 52<sup>e</sup> réunion, à laquelle une description et un plan de travail de l'étude seraient présentés.

### **Questions concernant l'avenir du Protocole de Montréal liées au Fonds multilatéral**

58. Le Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone a avisé la 50<sup>e</sup> réunion des communications faites par les Parties sur le document non officiel du Canada sur les principaux défis à relever dans la protection de la couche d'ozone durant la prochaine décennie. Les Parties avaient décidé, en vertu de la décision XVIII/36, de convoquer un dialogue de deux jours à composition non limitée sur cette question immédiatement avant la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juin 2007. Cette réunion a également entendu un rapport sur les progrès réalisés par les discussions informelles du Groupe de Stockholm sur la consolidation du Protocole de Montréal.

### **Assistance aux pays visés à l'article 5 possédant des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur appartenant à des intérêts locaux pour l'élimination des CFC**

59. La 51<sup>e</sup> réunion a examiné un document d'orientation sur la question, en particulier sur le financement de l'élimination de la consommation de CFC par les pays producteurs d'inhalateurs à doseurs et des stratégies de transition à des inhalateurs à doseur sans CFC dans les pays parties visés à l'article 5 sans installation de production de CFC. Après avoir entendu les conclusions et recommandations du groupe de contact constitué (voir paragraphe 6 ci-dessus), la Réunion a décidé que les pays visés à l'article 5 possédant des usines de fabrication d'inhalateurs à doseur à base de CFC devraient être avisés du moment de commencer à examiner la nécessité de demander une exemption pour utilisation essentielle après l'échéance d'élimination de 2010 et que la préparation d'une proposition pour une exemption pour utilisation essentielle débute en 2007 aux fins de proposition aux Parties en 2008 pour examen. Le Comité exécutif aurait besoin de se pencher davantage sur la question de l'accès à des CFC de qualité pharmaceutique après 2010 à la lumière des rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique à la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée et la dix-neuvième Réunion des Parties sur la production par lots de CFC pour les inhalateurs à doseur dans les pays visés à l'article 5 et non visés à l'article 5. Les propositions de demande de préparation de projets pour la reconversion des installations de production d'inhalateurs à doseur à base de CFC pourraient être examinées au cas par cas, étant entendu que ces demandes doivent inclure une justification complète de la nécessité de recevoir une assistance, par le pays visé, et fournir au moins certains renseignements précis. Les demandes de stratégies de transition à des inhalateurs à doseur sans CFC dans les pays visés à l'article 5 qui ne possèdent pas d'usines de fabrication d'inhalateurs à doseur pourraient être examinées au cas par cas, lorsque la nécessité d'une stratégie a été bien mise en évidence et documentée par la remise d'informations précises (décision 51/34).

## **Progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées provenant de l'utilisation des agents de transformation**

60. La 51<sup>e</sup> réunion a examiné un projet de rapport sur les progrès réalisés dans la réduction des émissions de substances réglementées provenant de l'utilisation des agents de transformation. Ce document met en relief l'assistance fournie par le Fonds multilatéral aux pays visés à l'article 5 pour réduire les émissions « à des niveaux convenus, que le Comité exécutif aura jugés raisonnables et d'un bon rapport coût-efficacité sans entraîner pour autant un abandon injustifié des infrastructures en place », conformément à la décision X/14 de la dixième Réunion des Parties. Le rapport a été finalisé par le Secrétariat du Fonds conformément à la décision 51/35 et, après avoir obtenu l'approbation du président du Comité exécutif, a été remis à la 27<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

### **H. INFORMATION**

61. La 50<sup>e</sup> réunion a été informée que le Secrétariat avait préparé une vidéo sur les types d'activités et de projets financés par le Fonds multilatéral depuis sa constitution à l'occasion du quinzième anniversaire du Secrétariat du Fonds, célébré en juillet 2006. Des copies de la vidéo ont été distribuées à la 50<sup>e</sup> réunion et la vidéo peut être obtenue sur le site Web du Fonds multilatéral.

62. Le Secrétariat a informé la 51<sup>e</sup> réunion que, conformément à la décision 50/4 d), le processus de fournir un moyen d'entrer les données sur le programme de pays sur son site Web a été initié. Un système prototype et un guide d'utilisation ont été élaborés et devraient être lancés à temps pour le 1<sup>er</sup> mai 2007, date limite de remise des rapports.

### **I. ACTIVITES DU SECRETARIAT DU FONDS**

63. Pendant la période visée par ce rapport, le Secrétariat du Fonds a entrepris des activités en application des décisions prises par le Comité exécutif à ses 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions. Il a préparé des documents et assuré les services de conférence pour les 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif. Il a reçu des propositions de projets et d'activités de la part des agences d'exécution et des partenaires bilatéraux représentant un montant total initial de 195 298 805 \$US. Il les a analysés et examinés, et il a présenté ses observations et ses recommandations au Comité exécutif aux fins d'examen. Le niveau de financement demandé pour approbation aux deux réunions était de 130 600 101 \$US, après l'examen des projets.

64. En plus des documents préparés ordinairement pour les réunions du Comité exécutif, le Secrétariat a aussi préparé des documents portant, entre autres, sur les questions d'orientation mentionnées dans la section H ci-dessus, les priorités pour le triennat 2006-2008, ainsi que les rapports de surveillance et d'évaluation présentés dans la section F. A la demande du Secrétariat de l'ozone, le Secrétariat a examiné un projet de note pour la discussion sur l'avenir du Protocole de Montréal, qui doit avoir lieu lors de la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

65. Le Chef du Secrétariat et d'autres membres du Secrétariat ont assisté à plusieurs réunions importantes, dont la 3<sup>e</sup> Assemblée du FEM à Cape Town, la 10<sup>e</sup> réunion du Réseau de responsables de l'ozone pour l'Afrique à Madagascar, les célébrations de la Journée de l'ozone en Chine, la 24<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial pour l'environnement, la réunion du Groupe consultatif technique sur les produits chimiques du FEM, et la dix-huitième Réunion des Parties. Des missions ont été entreprises au Caire, à la République populaire de Chine, à la République populaire démocratique de Corée, aux Pays-Bas, à Sri Lanka, au Turkménistan et au Zimbabwe.

66. A l'invitation de l'Environmental Protection Agency des Etats-Unis, le Chef du Secrétariat a pris part à une vidéo sur les activités de protection de la couche d'ozone, en particulier les projets de remplacement des refroidisseurs, qui a été montrée lors d'une réunion d'une journée immédiatement avant la dix-huitième Réunion des Parties à New Delhi.

#### **J. QUESTIONS LIEES A LA REUNION DES PARTIES**

67. En réponse à la décision XVI/36 de la seizième Réunion des Parties, qui demande au Comité exécutif d'inclure dans son rapport annuel, un volet sur les progrès réalisés et les problèmes survenus dans son examen des recommandations contenues dans le sommaire analytique de l'évaluation et examen de 2004 du mécanisme financier du Protocole de Montréal, le Comité exécutif a joint en annexe aux présentes son rapport périodique à la dix-huitième Réunion des Parties (annexe II).

68. L'annexe III précise par pays, la nouvelle consommation de HCFC-141b dans les projets qui utilisent le HCFC comme substance de remplacement. Cette annexe est offerte en réponse à la décision 36/56 e) qui demande, entre autres : « que le Comité exécutif rende compte à la Réunion annuelle des Parties, pour chaque pays, du montant de la consommation de HCFC-141b par l'intermédiaire de projets utilisant des HCFC comme produits de remplacement; une consommation qui devrait – conformément à l'application de la décision 27/13 – être exclue du financement lors des prochaines étapes. »

#### **K. RAPPORTS DU COMITE EXECUTIF**

Les rapports des 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions du Comité exécutif (portant respectivement la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/62 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/46) et les résumés des réunions ont été distribués à toutes les Parties au Protocole de Montréal. Ces rapports peuvent être consultés sur le site Web du Secrétariat ([www.multilateralfund.org](http://www.multilateralfund.org)).



**Annexe I**

**Tableau 1: Répartition sectorielle de l'élimination dans tous les projets et toutes les activités approuvés depuis la constitution du Fonds\***

<b>SECTEUR</b>	<b>TONNES PAO APPROUVÉES</b>	<b>TONNES PAO ÉLIMINÉES</b>
<b>Consommation</b>		
Aérosols	26 342	25 216
Mousses	64 211	62 405
Fumigènes	5 613	3 743
Halons	49 016	42 055
Plusieurs secteurs	670	455
Autres	1 380	1 424
Agents de transformation	6 123	5 770
Réfrigération	49 357	42 172
Solvants	7 004	6 857
Stérilisants	55	61
Plan d'élimination	31 449	24 723
Plusieurs	739	554
<b>Consommation totale</b>	<b>241 959</b>	<b>215 435</b>
<b>Production</b>		
CFC	82 033	71 985
Halons	41 658	41 658
Tétrachlorure de carbone	49 156	44 534
TCA	34	34
Bromure de méthyle	236	26
Plusieurs SAO	500	500
<b>Production totale</b>	<b>173 617</b>	<b>158 737</b>

\* Ne comprend pas les projets annulés et transférés

**Tableau 2: Répartition sectorielle des projets d'investissement approuvés pendant la période visée par ce rapport**

<b>Secteur</b>	<b>Tonnes PAO</b>	<b>Montant approuvé (\$US)</b>
Aérosols	645	12 791 425
Mousses	156	158 631
Halons	0	430 000
Fumigènes	291	5 413 835
Agents de transformation (consommation et production)	6 763	6 869 035
Production	10 053	35 317 560
Réfrigération	2 010	2 385 771
Plan d'élimination	3 534	13 324 642
Solvants	147	7 137 651
<b>Total</b>	<b>23 599</b>	<b>83 828 490</b>

**Tableau 3: Accords approuvés pendant la période visée par ce rapport**

Pays	Projet	Responsable de la mise en œuvre	Elimination totale (tonnes PAO)	Financement approuvé en principe (\$US)		
				Fonds du projet	Coûts d'appui	Total
<b>Plans d'élimination</b>						
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ PNUD	58,7	642 500	66 338	708 838
Bolivie	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ Canada	26,9	540 000	49 685	589 685
Burkina Faso	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUE/ Canada	7,4	345 000	44 850	389 850
Cameroun	Plan de gestion de l'élimination finale	ONUDI	50,6	800 000	60 000	860 000
Géorgie	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD	8,2	325 000	24 376	349 376
Ghana	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD	17,5	344 894	25 868	370 762
Honduras	Elimination du bromure de méthyle	ONUDI	295,8	1 806 301	135 473	1 941 774
Kirghizistan	Plan de gestion de l'élimination finale	PNUD/ PNUE	7,0	550 000	54 065	604 065
Paraguay	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD/ PNUE	31,6	565 000	53 045	618 045
Serbie*	Phase-out of Annex A (Group I) substances	ONUDI/ Suède	327,0	2 742 544	208 992	2 951 536
Seychelles	Plan de gestion de l'élimination finale	France	1,4	193 000	25 090	218 090
Uruguay	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	PNUD/ Canada	29,9	565 000	55 135	620 135
Viet Nam	Elimination du bromure de méthyle	BIRD	85,2	1 098 284	82 371	1 180 655
Zimbabwe	Elimination des substances du groupe I de l'annexe A	Allemagne	65,0	565 000	72 150	637 150

\* Accord révisé



## Annexe II

### RAPPORT D'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS L'ÉVALUATION DE 2004 ET L'EXAMEN DU MÉCANISME DE FINANCEMENT DU PROTOCOLE DE MONTREAL

#### A. INTRODUCTION

1. Ce rapport est remis par le Comité exécutif aux termes de la décision suivante des Nations Unies :

- a) *« De prier le Comité exécutif du Fonds multilatéral d'examiner, dans le cadre de son mandat, le rapport sur l'évaluation et le réexamen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal auxquels il a été procédé en 2004, en vue d'en adopter les recommandations, si elles sont appropriées, afin de continuer d'améliorer la gestion du Fonds multilatéral, et en ayant à l'esprit qu'il faudra contribuer à l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2006-2008 à laquelle procédera le Groupe de l'évaluation technique et économique; »*
- b) *« De prier le Comité exécutif de faire régulièrement rapport aux Parties à ce sujet, et de leur demander périodiquement des instructions. À cet effet, le Comité exécutif soumettra une évaluation préliminaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-cinquième réunion et il inclura dans son rapport annuel à la Réunion des Parties un état des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans le cadre de son examen des recommandations figurant dans la note de synthèse du rapport d'évaluation. »*

#### DECISION XVI/36

2. En guise de suivi à la décision 44/60, le Secrétariat a préparé un premier rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme financier du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51) aux fins d'examen à la 45<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Le Comité exécutif a pris note du rapport et a décidé d' « acheminer son rapport d'évaluation sur les recommandations issues de l'évaluation de 2004 et de l'examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal aux fins de son examen à la 25<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail à composition non limitée. » (Décision 45/59).

3. Le rapport d'évaluation (document UNEP/OzL.Pro.WG1/25/INF/3), fondé sur les délibérations de la 45<sup>e</sup> réunion, réunit les 28 recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen du mécanisme de financement du Protocole de Montréal, regroupées dans les 3 catégories suivantes :

Catégorie I :

*« Onze recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier. Elles n'exigent aucune nouvelle mesure mais plutôt un suivi régulier lors des réunions du Comité exécutif. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 2, 6, 7, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25 et 28.*

Catégorie II:

*« Dix recommandations générales sont liées aux activités en cours du Comité exécutif, du Secrétariat, des agences d'exécution et du Trésorier et pourraient exiger de nouvelles mesures dans un proche avenir. Le Comité exécutif présentera son rapport sur ces recommandations à la Réunion des Parties, s'il y a lieu, dans le cadre de son rapport annuel. » Les recommandations visées portent les numéros 1, 3, 4, 9, 11, 12, 17, 20, 23 et 26.*

Catégorie III:

*« La mise en oeuvre de sept recommandations n'a pas été jugée nécessaire. En ce qui concerne six de ces recommandations, toute future mesure serait redondante en raison de nouveaux développements ou de pratiques existantes. Dans le cas de l'autre recommandation, la mise en oeuvre pourrait créer une mesure d'encouragement négative. Le Comité exécutif estime qu'aucun rapport subséquent sur ces recommandations n'est nécessaire. » Les recommandations visées portent les numéros 5, 8, 10, 13, 14, 19 et 27.*

4. Le rapport suivant porte sur les recommandations des deux premières catégories qui exigeaient des travaux plus poussés et pour lesquelles de nouvelles informations étaient disponibles.

**B. RECOMMANDATIONS DE LA PREMIERE CATEGORIE**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No 2 : Poursuivre l'évaluation de la structure du Comité exécutif et envisager de diminuer le nombre de réunions annuelles.**

5. La 50<sup>e</sup> réunion a été saisie d'un rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif et a décidé de continuer à tenir trois réunions par année. La réunion a demandé au président du Comité exécutif d'écrire aux Parties, par l'entremise du Secrétariat de l'ozone, pour demander que soit examinée, à la dix-neuvième Réunion des Parties, la requête du Comité exécutif de modifier son mandat afin de lui accorder plus de souplesse pour modifier le nombre de ses réunions, le cas échéant, et de réexaminer la question à la 53<sup>e</sup> réunion, à la lumière des orientations fournies par dix-neuvième Réunion des Parties.

**(Décision 50/41)**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No15 : Intensifier les efforts visant à améliorer la communication des données au niveau national.**

6. La 50<sup>e</sup> réunion a exhorté le Secrétariat à fournir un moyen d'entrer les données sur le programme de pays sur son site Web, qui contiendrait également un guide expliquant la façon de transmettre les données en utilisant le nouveau mode de présentation, dans le but d'améliorer la conséquence des rapports.

**(Décision 50/4)**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No16 : Poursuivre les efforts visant à réduire/éviter les retards dans la mise en oeuvre des projets**

7. La 51<sup>e</sup> réunion a décidé que les lettres d'annulation de projet envoyées aux pays souligneraient aussi l'importance du projet et suggéreraient des moyens plus positifs de réaliser la conformité. Le Secrétariat du Fonds a également inclus dans son rapport à la 52<sup>e</sup> réunion sur les projets dont la mise en oeuvre accuse des retards, des informations sur les procédures en place et les études qui ont été réalisées par le passé concernant le traitement des retards dans la mise en oeuvre des projets. On trouvera des informations supplémentaires aux paragraphes 41 à 43. Depuis la 48<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat du Fonds continue à faire rapport au Comité exécutif sur les retards dans le dépôt des tranches annuelles des accords pluriannuels pour examen par le Comité.

**(Décision 50/10)**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No24 : Prendre des mesures pour encourager les paiements opportuns des pays donateurs**

8. Aux 50<sup>e</sup> et 51<sup>e</sup> réunions, le Comité a exprimé son inquiétude devant les retards dans le paiement des montants promis. On trouvera des informations supplémentaires aux paragraphes 12 et 14 du présent rapport.

**(Décisions 50/1 et 51/2)**

**C. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CATEGORIE**

**RECOMMANDATION GÉNÉRALE No1 : Procéder, si nécessaire, à des modifications supplémentaires de la structure du Comité exécutif afin de pouvoir s'occuper spécifiquement de la conformité.**

9. Comme il est indiqué au titre de la recommandation 2 ci-dessus, le Comité exécutif réexaminera la question à sa 53<sup>e</sup> réunion, à la lumière des orientations fournies par la dix-neuvième Réunion des Parties.



## Annexe III

QUANTITÉS DE LA CONSOMMATION DE HCFC<sup>1</sup> INTRODUITE (TONNES PAO)

Pays	CFC éliminés dans le cadre de projets fondés sur une technologie à base de HCFC	Quantité de HCFC introduite
Algérie	54,1	5,4
Argentine	743,1	73,6
Bahreïn	15,3	1,5
Bolivie	11,0	1,1
Bosnie-Herzégovine	29,1	2,9
Brésil	4 830,8	476,1
Chili	236,6	20,2
Chine	10 082,9	776,0
Colombie	644,9	63,9
Costa Rica	33,1	3,3
Cuba	0,8	0,1
République dominicaine	135,3	13,4
Egypte	484,4	37,4
El Salvador	18,3	1,8
Guatemala	45,4	4,5
Inde	4 500,5	433,3
Indonésie	2 463,4	238,0
Iran (République islamique d')	1 045,5	103,6
Jordanie	330,3	32,7
Kenya	22,8	2,3
Liban	81,0	8,0
Libye	61,5	6,1
Ex-République yougoslave de Macédoine	75,1	7,4
Malaisie	1 226,5	118,5
Maurice	4,2	0,4
Mexique	2 106,3	193,6
Maroc	118,0	11,7
Nicaragua	8,0	0,8
Nigeria	383,2	38,0
Pakistan	781,1	77,4
Panama	14,4	1,4
Paraguay	66,5	6,6
Pérou	146,9	14,6
Philippines (les)	518,9	51,4
Roumanie	192,0	19,0
Serbie	44,2	4,4
Sri Lanka	7,2	0,7
Soudan	4,4	0,4
République arabe syrienne (la)	628,4	62,3
Thaïlande	2 022,6	199,4
Tunisie	234,9	20,3
Turquie	372,2	36,9
Uruguay	98,1	9,7
Venezuela	699,1	69,3
Viet Nam	44,4	4,4
Yémen	9,7	1,0
Zimbabwe	11,3	1,1
<b>Grand total</b>	<b>35 687,7</b>	<b>3 255,8</b>

Note 1: valeurs de SAO comme suit :

HCFC-123: 0,02  
 HCFC-22: 0,055  
 HCFC-141b: 0,11